

sommaire

- La nouvelle rému en gestation
- Bachelot célèbre (déjà) le pharmacien nouveau

... LA LETTRE... LA LETTRE... LA LETTRE...

ECONOMIE

La nouvelle rému en gestation

On en parlait depuis des années, c'est désormais une piste sérieuse : une nouvelle rémunération pourrait bien voir le jour. Quand ? Mystère. Ce qui est certain, c'est que l'Assemblée générale des présidents de la FSPF, qui s'est tenue fin mars, a donné pour mission au Bureau national de réfléchir, avec l'Etat et tous les acteurs de l'officine, à une évolution de la rémunération des pharmaciens. Une évolution qui tendrait vers un modèle mixte mêlant une part de rémunération sous forme de marge commerciale et une part de rémunération à l'acte. Le sujet avait déjà été soulevé à l'automne dernier, notamment lors du Congrès des pharmaciens à Deauville. En ligne de mire : les nouveaux services que les pharmaciens seraient un jour amenés à proposer aux patients, et pour lesquels aucun mode de rétribution n'est pour l'instant prévu. Or, sur ce point, avait déjà prévenu Roselyne Bachelot, « il faudra être imaginatifs dans le financement ».

Voie étroite

Tout le problème tient dans cette équation : la situation économique de l'officine a beau être dans le rouge – on relève en février dernier une baisse de 4,3 % du chiffre d'affaires du médicament remboursable, un recul de 5,2 % de la "para" et une chute de 12,4 % des spécialités non remboursables par rapport à février 2008 – la voie de négociations est étroite. On prévoit en effet pour la fin de l'année un déséquilibre historique des comptes de la



Philippe Besset, président de la commission Economie de la FSPF, lors de l'atelier sur l'économie de l'officine organisé par la Fédération à Pharmagora.

Sécurité sociale, avec un déficit de près de 18 milliards d'euros.

Cette épineuse question du financement du réseau a été débattue à Pharmagora dans le cadre d'un atelier organisé par la FSPF. Y ont été présentés les résultats de l'enquête sur la trésorerie des officines menée par Celtipharm à la demande la Fédération (cf. *Le Pharmacien* n°1209 paru le 3 avril), ainsi que les pistes de réflexion relatives à une nouvelle rémunération. Vaste chantier ! En écho à la limitation posée par la ministre de la Santé, Philippe Besset, président de la commission Economie de la FSPF, a rappelé que cette nouvelle rémunération serait forcément définie « à enveloppe constante pour l'Assurance maladie ». Ce qui n'empêchera pas les

pharmaciens de trouver d'autres "payeurs" s'ils mettent en place d'autres services : mutuelles, assurances... En outre, ce que la collectivité économisera grâce aux nouveaux services rendus par les pharmaciens, elle pourra, au moins en partie, le consacrer à rétribuer ces derniers. En d'autres termes, "enveloppe constante" ne signifie donc pas "rémunération constante" mais il faudra un peu d'imagination... et beaucoup de négociations.

Un changement de mentalités

Immanquablement, bouger le curseur des missions dévolues aux pharmaciens induit au préalable de bouger celui de la rémunération : « La loi montre le chemin : il nous faut maintenant imaginer les actes et les rémunérations », explique Philippe Besset. Il faut rappeler que nous avons actuellement une mission principale qui est la dispensation du médicament, rémunérée par une marge commerciale

“ Inventer un mode de rémunération qui ne se base plus exclusivement sur la dispensation ”

forcément définie « à enveloppe constante pour l'Assurance maladie ». Ce qui n'empêchera pas les



sur les médicaments. Cette rémunération-là, la ministre nous a demandé de la faire évoluer : c'est le prérequis pour l'ouverture à de nouvelles missions. » Pour chacun des actes nouveaux que les pharmaciens seront appelés à accomplir, que ce soit en délégation de tâches ou en coordination avec d'autres professionnels de santé, il va donc falloir se livrer à un minutieux travail d'évaluation : « Nous devons à chaque fois monter des dossiers et évaluer l'intérêt pour la collectivité, le bénéfice pour le patient, les coûts que nous allons permettre d'éviter, et finalement définir selon ces différents critères une juste rémunération acte par acte. C'est un exercice auquel nous ne sommes pas habitués, car il nous faudrait évaluer ce que l'on appelle le "pricing de services", qui revient à déterminer le prix du service et sa prise en charge par la collectivité ». Mais avant même de définir et de "monétiser" ces services, encore faudrait-il, au préalable, inventer un mode de rémunération qui ne se base plus exclusivement sur la dispensation, et sur le principe d'une marge commerciale. « L'idée, résume Philippe Besset, consiste à mettre le train sur sa voie de départ avant de prendre la vitesse que nous souhaitons sur ces nouvelles missions pour le pharmacien ».

Le futur et l'immédiat

Reste à préciser les échéances... « C'est une évolution qui est inéluctable, que nous abordons de manière proactive et que nous nous attachons à mener rapidement, mais ce sera forcément long... d'autant qu'on doit réfléchir à changer le mode de rémunération en nous basant, pour commencer, sur l'acte actuel de dispensation ». Problème : la dégradation de l'économie officielle continue son chemin et les pharmaciens attendent des solutions rapides. « En parallèle de ce chantier, répond Philippe Besset, nous maintenons notre demande de revalorisation de notre rémunération actuelle ». Plus précisément, la Fédération demande toujours une revalorisation du seuil de la première tranche de la MDL, qui passerait de 22,90 euros à 27 euros. Une mesure indépendante de la réflexion en cours sur une nouvelle forme de rémunération, mais qui apporterait une salutaire bouffée d'oxygène aux officines. « C'est une mesure, tranche l'élu, qui peut être prise immédiatement et qui est nécessaire au vu des difficultés de plus en plus flagrantes que rencontrent nos confrères ».

■ Laurent Gainza

[NOTA BENE]

8,56 €

C'est le montant moyen d'une facturation à l'Assurance maladie délivrée à l'officine.



Roselyne Bachelot s'est vue remettre un Caducée d'or spécial, récompensant une carrière bien remplie.

Reconnaître les missions du pharmacien
la ministre de la Santé se réjouit

Bachelot c le pharmacien

Pour sa deuxième visite à Pharmagora, le 4 avril dernier, Roselyne Bachelot a eu droit à tous les égards. A commencer par la remise d'un Caducée d'or spécial, sorte de César d'honneur récompensant une carrière bien remplie au service de la cause. Les superstitieux en seront pour leurs frais, car s'il est vrai que le projet de loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires est riche de belles promesses pour les pharmaciens, il n'est pas encore dit que toutes ces promesses seront tenues. Après avoir franchi le cap d'un examen en première lecture à l'Assemblée nationale, le texte doit maintenant – le 11 mai prochain exactement – entrer en débat au Sénat. Et le Sénat, en ce moment et sur d'autres projets de loi, a su montrer sa capacité à détricoter le travail du Palais Bourbon... Qu'importe ! Ni la ministre ni les représentants de l'officine n'ont voulu boudier leur plaisir. Il faut dire que, pour l'instant, l'évolution du projet de loi aura plutôt souri à la profession, qui est parvenue à faire valoir quelques amendements ambitieux pour le réseau des croix vertes. « En concertation, vos représentants syndicaux, l'Ordre et le ministère de la Santé ont su travailler ensemble, de façon constructive, pour faire émerger des idées fortes, qui ont ensuite fait efficacement leur chemin », s'est félicité une Roselyne Bachelot confiante : « Le projet de loi HPST propose des avancées significatives qui seront, je n'en doute pas, reconnues comme telles par les sénateurs ».

“ Le panel des attributions des pharmaciens d'officine ne saurait être méconnu plus longtemps ”

Des avancées tous azimuts

Plusieurs avancées notables – dont aucune n'était inscrite dans le texte initial – ont été soulignées par la ministre :

– Conseil officiel : « Si les sénateurs approuvent l'amendement adopté par l'Assemblée nationale, les missions des pharmaciens d'officine ne seront plus définies « en creux » dans le Code de la santé publique, comme se limitant à la seule vente de médicaments », a-t-elle souligné, estimant qu'au-delà de la dispensation « le panel des attributions des pharmaciens d'officine est beaucoup plus vaste [...] et ne saurait être méconnu plus longtemps ». Et de citer la participation aux actions de veille, de protection

macien, lui en confier de nouvelles, le faire sortir de l'anonymat...
que « sa » loi HPST redéfinisse les contours de la profession.

élèbre (déjà) rien nouveau

sanitaire, de prévention et de dépistage, aux réseaux de santé, à l'éducation thérapeutique ou encore à l'accompagnement des patients...

– **Coordination des soins** : « Il n'y a que des avantages à ce que les patients puissent désigner leur pharmacien habituel auprès des autres professionnels », a estimé Roselyne Bachelot. « Une telle information n'existe pas à l'heure actuelle et on peut légitimement le regretter. Le pharmacien reste aujourd'hui anonyme pour le médecin, l'infirmier ou le personnel hospitalier ». Et de prédire : « Lorsque le patient choisira, s'il le souhaite, de désigner son pharmacien, les autres professionnels sauront à qui s'adresser pour vérifier un historique de traitements, prévoir la disponibilité d'un produit rare, confier un suivi de tension ou encore fluidifier les entrées et sorties de l'hôpital dans le parcours thérapeutique ».

Prenant l'exemple du Dossier pharmaceutique, dont elle a salué la réussite, ou la lente mais régulière montée en puissance du libre accès des produits de médicament familiale, Roselyne Bachelot a jugé : « C'est l'évolution qu'il faut souhaiter à long terme, pour que soient réaffirmés et renforcés votre rôle et vos compétences dans l'ensemble de vos missions, qui seront, je l'espère, inscrites très prochainement dans le Code de la santé publique ». De l'ambition et de l'audace, il en faudra encore pour que, comme elle le souhaite, « nous allions toujours plus loin dans la reconnaissance de votre rôle d'interface indispensable entre les patients et la

médecine ». En guise de conclusion, le ministre de la Santé n'a pas manqué de chatouiller la susceptibilité des potards, en déclarant : « Aujourd'hui, vous avez de multiples arguments pour définitivement battre en brèche ceux qui vous accusent de n'être que

des commerçants – certains parlent même d'épiciers ». Effectivement, avec la loi HPST, les railleurs en seront peut-être pour leurs frais.

■ Laurent Gainza



© Marina Mourin

UNE MESURE POUR FACILITER LES REGROUPEMENTS

Il a beaucoup été question durant cette édition de Pharmagora de l'organisation future du réseau officinal, notamment pour permettre aux officines de prendre en charge de nouvelles missions. Constatant la nécessité pour les officines d'atteindre une taille critique suffisante et la difficulté de procéder à des regroupements d'officines, faute de lisibilité des pro-

cédures, Roselyne Bachelot a annoncé son intention de « mandater un groupe de travail, auquel participeront les ministères de la Justice et des Finances, pour vous permettre d'y voir plus clair sur les démarches à suivre et les avantages dont vous pourriez bénéficier dans ce cadre ». Nous reviendrons plus longuement sur ce sujet dans notre prochain magazine.

La ministre de la Santé,
à son arrivée à Pharmagora, le 4 avril dernier.



62^e Congrès National
des Pharmaciens

Strasbourg

17 - 18 octobre 2009



www.congresdespharmaciens.org

Votre Congrès 2009,
c'est parti !



Inscriptions : Nathalie Boiché (APR)	01 48 74 64 26	nathalie.boiche@congresdespharmaciens.org
Partenariats : Christophe Bentz	01 42 81 56 85	cbentz@lepharmacien.fr
Xavier Roinard	01 42 81 96 62	xavier.roinard@congresdespharmaciens.org
Contact Presse : Corinne Tanguy (FSPF)	01 44 53 19 40	ctanguy@fspf.fr